



Recyclage Habilitation Electrique BS BE Manoeuvre

Objectif :

Être habilité pour effectuer en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement et des manœuvres dans un environnement présentant des risques électriques.

Condition : Posséder une habilitation électrique de moins de 3 ans

Programme :

- ⇒ Mettre à jour les connaissances du personnel habilité et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés,
- ⇒ Réactualiser les compétences en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées,
- ⇒ Se référer à la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)

Durée	Nombre de participants	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
1 journée	8 maximum	Toute personne non électricien de métier, devant effectuer les manœuvres en basse ou très basse tension (BT) : remplacement de fusibles ou de lampes, démontage, connexion de prises ou d'interrupteurs... Les métiers les plus concernés : gardien d'immeuble, agent de maintenance, opérateurs chantier...	Un électricien	Intra-entreprise	1 200 € HT par groupe, soit 150 € HT par stagiaire pour un groupe de 8 personnes

Rappel de la législation

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que «l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué». La formation des personnels à l'habilitation électrique et le carnet de prescription de l'UTE sont obligatoires depuis le 1er juillet 2011.